



Note brève et synthétique - Budgets 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le Budget primitif 2024 retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement sur le budget principal et les budgets annexes.

Le budget 2024 a été voté le 9 avril 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la collectivité.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

1. Le cadre général du Budget :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la Communauté de Communes peut :

- Percevoir de nouvelles recettes
- Décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- Ajuster une dépense - réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives. Elles sont votées par le conseil communautaire. Le budget 2024, voté le 9 avril 2024 par le conseil communautaire, peut être consulté sur simple demande au service administratif aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

2. Vue synthétique des budgets 2024

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	3 930 766,94 €	3 930 766,94 €	798 749,22 €	798 749,22 €
Budget SPANC	57 807,00 €	57 807,00 €	8 564,20 €	8 564,20 €
Budget Atelier Relais de Peyre	39 304,00 €	39 304,00 €	63 045,85 €	63 045,85 €
Budget Pôle Manifestation	98 739,00 €	98 739,00 €	131 510,88 €	131 510,88 €
Budget ZAC Aumont Aubrac	Cf. pages 8 et 9			
Budget ZAE Nasbinals				
Budget ZA Arcomie				
Budget GEMAPI	39 664,96 €	39 664,96 €	91 107,96 €	91 107,96 €
Budget Lotissement les Escuriales	170 403,66 €	198 372,00 €	83 039,39 €	83 039,39 €
Budget Lotissement Noalhac	161 673,73 €	204 180,71 €	161 663,73 €	161 663,73 €
Budget ZAE Fournels	5 098,55 €	5 098,55 €	18 732,28 €	38 613,55 €

3. La section de fonctionnement

Elle permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services. Pour la section de fonctionnement le budget est voté par chapitre. C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Il peut également opérer des virements entre chapitre (fongibilité des crédits) à hauteur de 7,5% des dépenses inscrites au budget primitif. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

Vue globale de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif Principal 2024

Chap.	DEPENSES	BP 2024
011	Charges à caractère général	561 372,93 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	822 130,00 €
014	Atténuations de produits	797 903,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 332 373,00 €
66	Charges financières	70 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €
Total des dépenses réelles		3 589 978,93 €
023	Virement à la section d'investissement	142 284,01 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	198 504,00 €
Total des dépenses d'ordre		340 788,01 €

Chap.	RECETTES	BP 2024
013	Atténuations de charges	64 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	410 163,00 €
73	Impôts et taxes	2 258 669,00 €
74	Dotations et participations	470 940,00 €
75	Autres produits de gestion courante	474 441,00 €
76	Produits financiers	600,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €
Total des recettes réelles		3 679 313,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	194 937,94 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 516,00 €
Total des recettes d'ordre		251 453,94 €

TOTAL DEPENSES DE FONCT.	3 930 766,94 €
---------------------------------	-----------------------

TOTAL RECETTES DE FONCT.	3 930 766,94 €
---------------------------------	-----------------------

4-1 – Les dépenses de fonctionnement :

A) Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies et les animations.

Les charges générales sont en hausse et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la collectivité. L'augmentation du prix de l'électricité et du fioul est en grande partie responsable de cette augmentation.

B) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

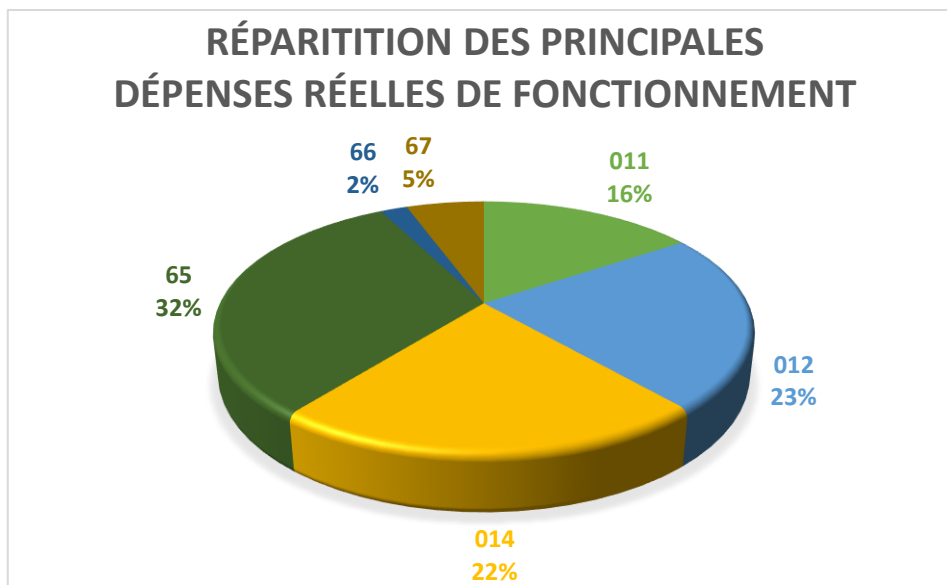
Les charges prévisionnelles de personnel sont en hausse et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la collectivité : revalorisation du point d'indice, assurance du personnel.

C) L'atténuation de produits (chapitre 014) : Ce chapitre comprend le FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes/communautés de communes avec de forte ressources pour être redistribué aux communes défavorisées. Il comporte également le reversement de l'attribution de compensation que la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac doit reverser aux communes membres.

D) Les charges de gestion courante (chapitre 65) : Il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, des subventions versées aux associations et des contributions obligatoires versées (Syndicat Mixte les Monts de la Margeride, Comité de Tourisme Lozère, PETR Pays du Gévaudan, PNR Aubrac, Gîte de France) et des subventions aux budgets annexes.

E) Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

F) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : ce sont les annulations de titres d'exercices antérieures et d'une provision suite à un contentieux.



4-2 - Les recettes de fonctionnement :

A) Produits des services, du domaine et ventes divers (chapitre 70) : ces recettes proviennent de la facturation du service commun aux communes membre de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac et de la facturation des visites au musée de Javols.

B) Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux et des compensations, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (reversée dans son intégralité au Syndicat Mixte SIVOM la Montagne), de la taxe de séjour (reversée dans son intégralité à l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien), de la fraction TVA (compensation de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation + CVAE). Lors du vote du budget, le conseil communautaire a fixé les taux d'imposition pour l'année 2024.

B1 La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

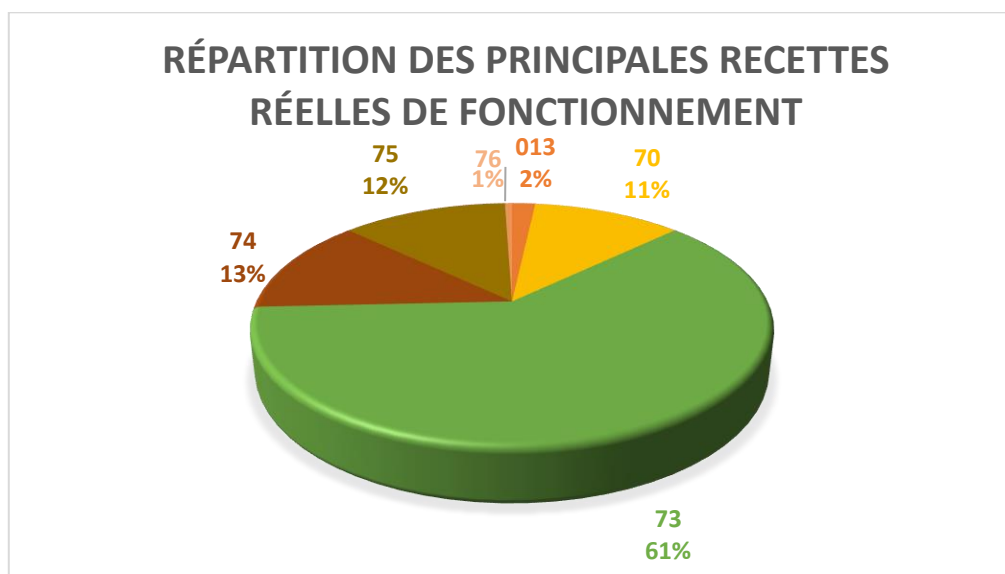
- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,74 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 34,82 %
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 3,84 % (majoration spéciale des taux : 0,44%)
 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 11,00 %
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 24,84 %

Le produit attendu de la fiscalité locale pour les ménages s'élève à 511 098 € + 708 157 € de TEOM.

Le produit attendu de la fiscalité locale pour les entreprises s'élève à 251 178 €.

C) Les dotations et participations (chapitre 74) : il s'agit des dotations de l'État (dotation d'intercommunalité, dotation de compensation des groupements de communes, Fonds de Compensation de la TVA et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et foncières).

D) Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations.



4. La section d'Investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

5-1 les dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériels, de mobilier, matériel informatique...

5-2 Les recettes :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subventions du Département et/ou de la Région pour des travaux sur des bâtiments ...).

Sur la Communauté de Communes, le budget d'investissement est voté par opération. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre chapitre et article au sein d'une même opération en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

Vue globale de la Section d'Investissement du Budget Primitif Principal 2024

DEPENSES

RECETTES

N°	Opération	Restes à réaliser 2023	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BP 2024
OPFI	Opération financière	2 000 €	455 309,22 €		582 021,22 €
OPNI	Opération non individualisée		25 839,00 €		
109	Extension maison de retraite	2 785,00 €	2 785,00 €		
205	Centre technique	13 600,00 €	33 600,00 €	26 600,00 €	26 600,00 €
206	Acquisition matériel	2 700,00 €	10 000,00 €		
207	Grosse réparation bâtiment	8 200,00 €	28 200,00 €		
227	Immobilier entreprise et touristique	23 995,00 €	53 995,00 €		
228	PIG rénovation énergétique logements	3 650,00 €	3 650,00 €		
231	Musée et site archéologique de Javols	18 250,00 €	21 250,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
234	Pôle pleine nature			7 254,00 €	7 254,00 €
236	Pôle de Santé de Fournels			40 299,00 €	40 299,00 €
238	Projets culturels financements LEADER	3 831,00 €	3 831,00 €		
240	AAP VIA PODENSIS			19 315,00 €	19 315,00 €
241	Travaux de sécurisation Château de Fournels	15 720,00 €	15 720,00 €	5 240,00 €	5 240,00 €
243	LOCO'BRAC	4 570,00 €	4 570,00 €		
244	Etude transfert eau et Assainissement	80 000,00 €	80 000,00 €	58 020,00 €	58 020,00 €
245	SCOT		10 000,00 €		
246	Etude pôle Touristique Peyre en Aubrac		50 000,00 €		50 000,00 €
		179 301,00 €	798 749,22 €	161 728,00 €	798 749,22 €

5. Les budgets annexes

5-1 Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Vue globale de la Section de Fonctionnement 2024

Chap.	DEPENSES	BP 2024
011	Charges à caractère général	9 082,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 663,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
	Total des dépenses réelles	54 245,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 562,00 €
	Total des dépenses d'ordre	3 562,00 €

Chap.	RECETTES	BP 2024
70	Vente de produits fabriqués, prestations	55 511,42 €
	Total des recettes réelles	55 511,42 €
002	Résultat d'exploitation reporté	1 012,58 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1283,00 €
	Total des recettes d'ordre	2 295,58 €

TOTAL DEPENSES DE FONCT.	57 807,00 €
---------------------------------	--------------------

TOTAL RECETTES DE FONCT.	57 807,00 €
---------------------------------	--------------------

Les dépenses de fonctionnement :

A) Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles regroupent les achats de fournitures et de petits matériels, de carburants.

B) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : concerne le personnel affecté pour le service SPANC.
Les recettes de fonctionnement :

A) Produits des services, du domaine et ventes divers (chapitre 70) : ces recettes proviennent de la facturation aux usagers de la redevance pour le contrôle et la vérification des installations d'assainissement non collectif.

Vue globale de la Section d'Investissement 2024

		DEPENSES	RECETTES
N°	Opération	BP 2024	BP 2024
OPFI	Opération financière	1 283,00 €	8 564,20 €
10	Acquisition véhicule et matériel	7 281,20 €	
		8 564,20 €	8 564,20 €

L'investissement de ce budget ne résulte que des amortissements.

5-2 Budget Pôle Manifestation

Vue globale de la Section de Fonctionnement 2024

Chap.	Dépenses	BP 2024
011	Charges à caractère général	17 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
66	Charges financières	14 581,00 €
67	Charges exceptionnelles	5,00 €
Total des dépenses réelles		32 191,00 €
023	Virement à la section d'investissement	66 548,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Total des dépenses d'ordre		66 548,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCT.		98 739,00 €

Chap.	Dépenses	BP 2024
74	Dotations, subventions et participations	82 919,53 €
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5,00 €
Total des recettes réelles		97 924,53 €
002	Résultat d'exploitation reporté	814,47 €
Total des recettes d'ordre		814,47 €
TOTAL RECETTES DE FONCT.		98 739,00 €

Les dépenses de fonctionnement :

A) Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles regroupent les achats de fournitures et de petits matériels, d'électricité, d'eau et de communication.

B) Les charges financières (chapitre 012) : ce sont les intérêts des prêts.

Les recettes de fonctionnement :

A) Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : Subvention du budget général.

B) Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : ce sont les revenus de la location de la Grande Halle de Peyre en Aubrac.

Vue globale de la Section d'Investissement 2024

DEPENSES

RECETTES

N°	Opération	Restes à réaliser 2023	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BP 2024
OPFI	Opération financière		111 855,88 €		131 510,88 €
110	Amgt dispositif nettoyage à partir du stockage de l'eau de pluie	8 440,00 €	8 440,00 €		
111	Mise aux normes Installation électrique		3 975,00 €		
112	Mise en place plateforme		7 240,00 €		
		8 440,00 €	131 510,88 €		131 510,88 €

5-3 Budget ZAE Arcomie

*** Coût de l'opération :**

* Coût des travaux d'Aménagement (yc MOE)..... 164 328 € H.T.

* Coût des travaux de dépollution (yc MOE)..... 404 395 € H.T.

* Coût diagnostic environnemental (+ IEM)..... 13 320 € H.T.

* Coût du Plan de Gestion..... 15 240 € H.T.

TOTAL H.T.....597 283 €

*** Plan de financement :**

- Subvention DETR 2021..... 80 480 €

- Vente des lots..... 61 867 € (4 759 m² x 13 € H.T)

- Subvention « Fonds Vert » Plan de Gestion.....12 952 €

- Subvention « Fonds Vert » et DETR.....396 395 €

- Participation CCHTA / Commune Monts-Verts.....45 589 €

TOTAL HT..... 597 283 €

5-4 Budget ZAC Aumont-Aubrac

*** Coût de l'opération :**

* Travaux.....700 000 € H.T

* Acquisition Réserve foncière.....250 000 € H.T

* Etudes, divers.....110 000 € H.T

TOTAL H.T1 060 000 €

*** Recettes générées par l'investissement :**

- Vente lots (7) :18 563 m² x 13 € H.T = 241 319 € H.T

*** Dépense : 1 060 000 € – 241 319 € =.....818 681 € HT**

*** Plan de financement :**

- Subvention ETAT.....	420 000,00 €
- Subvention REGION.....	200 000,00 €
- Emprunt.....	200 000,00 €
- Fonds propres (vente lots).....	241 319,00 €
TOTAL H.T ...	1 061 319,00 €

5-5 Budget ZAE Nasbinals

*** Coût de l'opération :**

- Travaux.....	130 000,00 € H.T
- Maîtrise d'œuvre.....	10 496,00 € H.T
TOTAL H.T	140 496,00 €

*** Recettes générées par l'investissement :**

- Vente lots : 3 281 m ² x 9 € HT =	29 529,00 € H.T
--	-----------------

*** Plan de financement :**

- Subvention ETAT	54 859,00 €
- Emprunt.....	56 108,00 €
- Vente lots.....	29 529,00 €
TOTAL H.T	140 496,00 €

5-6 Budget Atelier Relais de Peyre

Vue globale de la Section de Fonctionnement 2024

Chap.	Dépenses	BP 2024
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
66	Charges financières	9 388,00 €
67	Charges exceptionnelles	5,00 €
Total des dépenses réelles		9 398,00 €
023	Virement à la section d'investissement	29 906,00 €
Total des dépenses d'ordre		29 906,00 €

Chap.	Dépenses	BP 2024
74	Dotations et participations	38 550,89 €
75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
77	Produits exceptionnels	5,00 €
Total des recettes réelles		38 560,89 €
002	Résultat d'exploitation reporté	743,11 €
Total des recettes d'ordre		743,11 €

TOTAL DEPENSES DE FONCT.	39 304,00 €
---------------------------------	--------------------

TOTAL RECETTES DE FONCT.	39 304,00 €
---------------------------------	--------------------

Vue globale de la Section d'Investissement 2024

DEPENSES

RECETTES

N°	Opération	Restes à réaliser 2023	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BP 2024
OPFI	Opération financière		59 483,85 €		63 045,85 €
100	Atelier Peyre	3 562,00 €	3 562,00 €		
		3 562,00 €	63 045,85 €		63 045,85 €

5-7 Budget GEMAPI

Vue globale de la Section de Fonctionnement 2024

Chap.	Dépenses	BP 2024	Chap.	Dépenses	BP 2024
			73	Impôts et taxes	39 664,96 €
					€
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	39 664,96 €
023	Virement à la section d'investissement	39 664,96 €			
	Total des dépenses d'ordre	39 664,96 €		Total des recettes d'ordre	
	TOTAL DEPENSES DE FONCT.	39 664,96 €		TOTAL RECETTES DE FONCT.	39 664,96 €

Vue globale de la Section d'Investissement 2024

DEPENSES

RECETTES

N°	Opération	Restes à réaliser 2023	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BP 2024
OPFI	Opération financière		15 543,96 €		78 607,96 €
100	PPG BES	17 868,00 €	17 868,00 €		
101	PPG BES 2023	5 559,00 €	5 559,00 €		
102	PPG BES 2024		27 137,00 €		
103	PAPI Fournels		25 000,00 €		12 500,00 €
		23 427,00 €	91 107,96 €		91 107,96 €

5-8 Budgets Lotissement les Escuriales, Lotissement de Noalhac et ZAE Fournels.

Ces budgets sont dormants et ne présentent pas de mouvements.

6- Analyse de la dette

Budget Principal

ETAT DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2024	
Annuités de l'exercice 2024	
Amortissements	Intérêts
200 427,34 €	55 199,86 €

Budget Atelier Relais de Peyre

ETAT DE LA DETTE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	
Annuités de l'exercice 2024	
Amortissements	Intérêts
31 512,27 €	9 938,81 €

Budget Pôle Manifestation Agricole

ETAT DE LA DETTE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	
Annuités de l'exercice 2024	
Amortissements	Intérêts
55 332,90 €	14 580,14 €

Budget ZAC Aumont-Aubrac

ETAT DE LA DETTE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	
Annuités de l'exercice 2024	
Amortissements	Intérêts
709 068,38 €	5 038,36 €

7– Effectifs de la collectivité et charges de personnel

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024
Effectifs en ETP (équivalent temps plein)	15.89	15.24	16
Chapitre 012 – Charges de personnel	759 434,15 €	797 099,25 €	822 130 ,00 €

8 – Principaux ratios - Budget Principal

	2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	684,46 €
Produits des impositions directes / population	430,63 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	701,49 €
Encours de la dette / population	331,51 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	23 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	47 %

Population INSEE (2023) 5 245 habitants